



EPSM de Caen
cgtchscaen@gmail.com

MÉDICO-SOCIAL: POUR LES 183 EUROS LA LUTTE CONTINUE !!

Le Ministère joue la montre ?

Véran et ses technocrates ne se montrent pas pressés d'aboutir sur la revendication des médico-sociaux et cette lenteur signe bien toute l'ambiguïté de la politique de ce ministère. Car de deux choses l'une :

Ou, cette discrimination des agents du médico-social est une bévue et le ministre, fort de son autorité revient à une situation normale et ça se fait dans l'instant, il lui suffit de signer un avenant au décret.

Ou alors, il y a anguille sous roche et le ministre et ses acolytes ont décidé un nouvel avenir salarial pour les médico-sociaux.

Nous pencherions plutôt pour cette deuxième proposition, plus conforme à la politique qu'ils veulent mettre en place dans la santé, politique d'économie avant tout. Et ce malgré les propos du Président Macron lors de sa dernière intervention sur la Covid où il cite par deux fois le médico-social avec des paroles élogieuses !! Alors des mots, rien que des mots?!...

Des directions d'établissements qui s'impatientent ...

C'est ce qui remonte d'un peu partout en ce moment, les Directeurs d'hôpitaux, enfin certains, ne se voient pas gérer une telle discrimination dans la durée et attendent (avec impatience !) la décision du ministère. Certains même devancent celui-ci et n'écouteront que leur courage accordent les 183 euros aux agents du médico-social, comme la Directrice de l'EPSPM dans le Nord (voir notre tract du 03 Novembre 2020). Et elle n'est pas la seule directrice à lâcher : au CHS de Blain, poussé par la mobilisation des personnels avec leur intersyndicale CGT/CFDT/SUD, le directeur de l'établissement s'engage, par un jeu d'écriture comptable à verser les 183 euros en attendant les décisions ministérielles. Même chose à Brest et à Marne la Vallée ! Comme quoi c'est possible !!

...ou restent dans l'expectative !!

A l'EPSPM de Caen, du côté de la Direction c'est « no signal » ! Le Directeur a pourtant lu notre tract du 03 Novembre 2020 mais visiblement, très légaliste, il ne s'engage pas à régulariser la situation des médico-sociaux... Quelle timidité pour un syndicaliste !!

Autre question : Que compte faire le Directeur concernant les demandes d'une quarantaine d'agents de revenir dans l'établissement ? Où prendra-t-il le personnel pour les remplacer ? Va-t-il retirer les 183 euros aux agents qu'il aura choisis pour aller en remplacement à Boulon ?

C'est bien une série d'emmerdements qui attend les directions d'hôpitaux si le ministère ne répond pas rapidement à la revendication des collègues du médico-social : 183 euros pour toutes et tous !!

Toutes et tous concernéEs !!

Nous ne le répèterons jamais assez : nous sommes toutes et tous concernéEs par la lutte de nos collègues ! La politique du ministère (et son retard à modifier le décret en est une preuve) est bien de développer le médico-social parce qu'il considère qu'il y a dans les hôpitaux psychiatriques une population « d'inadéquats » (comme disent les technocrates) dont il faut libérer les services. D'où le recours au médico-social, moins cher car le ratio patient/personnel n'est pas le même qu'en hôpital donc gain sur les coûts ! Si en plus le personnel est moins payé c'est bingo !!

.../...

Le Directeur de l'EPSM est un fervent partisan de ces choix, il imagine très bien qu'un service entier de l'EPSM puisse être versé dans le Médico-social, le dit service perdrait son statut de service du sanitaire et les agents qui y exercent perdraient leurs ... 183 euros !! C'est ce qui devait se passer au CHS de Blain : ouverture d'une MAS en Janvier 21, avec passage de lits de soins au long court en lits médico-sociaux. Les agents auraient eu leur 183 euros en Décembre mais en Janvier Non !!

Oui nous sommes tous concernés et avons intérêt à la victoire de cette bataille du Médico-social !!
A bon entendeur salut !!

Malgré le confinement la lutte des médico-sociaux continue !!

Nous en avons la preuve : après l'interruption des vacances, une délégation de notre syndicat s'est rendue à la MAS de Boulon pour rencontrer le personnel. Toutes et tous restent très mobiliséEs, idem pour le CAARUD, SAMSAH et autre CSAPA, pas question d'abandonner sur la revendication des 183 euros pour tous !!

C'est d'ailleurs le même état d'esprit qui règne dans tous les établissements avec lesquels nous sommes en contact.

Une initiative indispensable, une étape importante dans la mobilisation !!

A la CGT de l'EPSM nous avons toujours dit qu'il fallait aller vers un mouvement régional pour construire la mobilisation nationale indispensable. Cette perspective est partagée par beaucoup d'autres syndicats dans le grand ouest. C'est donc avec des camarades du CH Guillaume Régnier de Rennes, du CH de Dieppe qu'un appel a été lancé pour une conférence en Visio (covid oblige...) de déléguéEs de la lutte des médico-sociaux, le **JEUDI 12 NOVEMBRE DE 9h30 à 12h**. Cette conférence nous rassemblera autour d'une même détermination :

« Nous n'acceptons pas la discrimination que Véran prétend imposer par son décret du 19 septembre, excluant de l'augmentation de 183 euros, des dizaines de milliers de collègues de la FPH exerçant dans le secteur médico-social.

Il s'agit de l'unité de notre statut (en y incluant les contractuels), 183 euros pour tous dans la FPH, aux mêmes échéances, ce qui veut dire avec un rattrapage pour les exclus actuels.

Mépris, couvre-feu ou confinement ne nous feront pas lâcher. Et tôt ou tard nous irons jusqu'au Ministère si nécessaire.»

Cette conférence discutera des modalités d'une mobilisation future d'ampleur.

C'est d'ores et déjà toute une série d'établissements du grand ouest qui ont répondu à cet appel :

**EPMS Mindin (44), EPSM Caen (14), CHGR Rennes (35), CH Navarre Evreux (27), CH Clermont de l'Oise, CH Estran (50), CH Dieppe (76), EPD Grugny, CH St Valéry en Caux, CH St Valéry sur Somme, CH Eu, CH Esquironne (87), CDRS Colmar, CHS la Chartreuse (21), Hôpital la Réole, CH Villeneuve de Berg, CH du Luc, CH Commercy, EPSM des Flandres (59), CESAME Angers (49), CH G Sand Bourges (18), EPSM Quimper (29), CH Novillard, CHI Elbeuf (76), CH des Marches de Bretagne, CH Fougères, CH Rambouillet (78), MAS Chambéry (73), CH Vire (14), CH Bayeux (14), EPMS Gray sur mer (14), CHS Vinatier (69), USD 94, EPSM Armentières (59), APHM (13) ...*

TOUS ET TOUTES DANS LA BATAILLE

MÊME FONCTION PUBLIQUE, MÊME ETABLISSEMENT,

MÊME SALAIRE